



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230627-VI-DEL-2023057A-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Date de convocation : 21 juin 2023
Date d'affichage : 21 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 28
Votants : 35

Délibération n° VI-DEL-2023-057
Annule et remplace

Objet : Cession du bien communal sis 1 rue des Archers – Parcelle AH 159

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par Mme Clotilde DOUARD, Mme Virginie TARTARIN représentée par M. Gilles BAYART.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'article L. 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le bien situé 1 rue des Archers et cadastré AH 159, appartenant à la Commune depuis des temps immémoriaux,

VU la domanialité de cet édifice au statut privé, n'ayant été depuis des temps immémoriaux ni affecté à l'usage direct du public, ni à un service public,

VU l'arrêté préfectoral n°98.2421 du 24 novembre 1998 créant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP),

VU la délibération du Conseil municipal n°2014-42 en date du 29 avril 2014 relative à la révision de la ZPPAUP devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR),

VU la décision du Maire n° VI-DEL-2021-111 en date du 5 juillet 2021 relative à la signature d'un mandat ordinaire sans exclusivité entre la Ville et Century 21 pour la vente du bien au 1 rue des Archers,

VU le classement en tant que « bâtiment de 1^{er} intérêt architectural » dans le secteur A du règlement en vigueur du Site Patrimonial Remarquable d'Etampes,

VU l'estimation des domaines au prix de 80 000€, hors taxes et hors droits, en date du 24 janvier 2023,

VU l'offre d'acquisition en date du 2 février 2023, de Monsieur LELONG et Madame VILORIA, au prix de 120 000€ présentée à l'Agence Century 21,

VU la lettre de Monsieur LELONG et Madame VILORIA en date du 19 février 2023 adressée à Monsieur le Maire d'Etampes,

VU l'avis de la commission politique de la ville et des quartiers en date du 20 juin 2023,

CONSIDERANT la volonté communale de préserver cet édifice historique,

CONSIDERANT que le projet de Monsieur LELONG et Madame VILORIA répond à l'objectif de la majorité municipale,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 7 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Méziane, Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Douard, Tran Quoc Hung) et 4 abstentions (MM. Bayart, Marcelin Mmes Tartarin, Royere),

- Approuve la cession de la parcelle bâtie, cadastrée AH 159, au profit de Monsieur LELONG et Madame VILORIA, au prix de 120 000 €, net vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents au bénéfice de ces acquéreurs.
- Dit que le bien sera restauré et réhabilité pour être conservé en respect de son histoire et des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France conformément aux engagements écrits de Monsieur LELONG et Madame VILORIA.
- Dit que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de ces acquéreurs.



Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat.

13 JUL. 2023